

Liste des délibérations étudiées lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. RESTITUTION DE LA CAUTION POUR LE LOGEMENT 12, ROUTE DE L'ANCIENNE GARE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de restituer la caution de 480 € versée par la locataire lors de son entrée dans les lieux.

2. PROJET DE REALISATION D'UN INVENTAIRE DE BIODIVERSITE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la décision dans l'attente de plus amples renseignements.

3. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DES RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES » AU SDE 18

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE DE TRANSFERER au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées par la présente, à compter de la signature de délibération et AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes s'y rapportant